

Pendaison, strangulation

- ne pas détruire, jeter ou déplacer les objets plus que nécessaire ;
En effet, ces éléments, comme une corde nouée par exemple, peuvent servir de preuve aux forces de l'ordre.
- soutenir la victime en cas de pendaison en se faisant aider ;
- desserrer et enlever rapidement toute source de constriction du cou ;
- allonger la victime au sol en limitant autant que possible les mouvements du rachis cervical.
- réaliser le bilan de la victime tout en assurant une stabilisation du rachis.

Si la victime présente une détresse vitale :

- appliquer la conduite à tenir devant une victime en arrêt cardiaque, si la victime ne respire pas ou plus ou si elle présente une respiration agonique (gasps) ;
- appliquer la conduite à tenir devant une victime qui a perdu connaissance, même si elle respire difficilement ;
- appliquer la conduite à tenir adaptée, si elle présente une détresse respiratoire.

En l'absence d'une détresse vitale :

- compléter le bilan tout en poursuivant la stabilisation de la tête de la victime ;
- transmettre le bilan pour obtenir un avis médical et respecter les consignes ;
- réaliser une immobilisation complète de la colonne vertébrale si nécessaire ;
- surveiller attentivement la victime ;
- demander les forces de l'ordre si nécessaire.